



# **Autorisation d'Occupation temporaire du domaine public**

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

---

La Commune de Leucate (11) souhaite mettre à disposition une partie de son domaine public par le biais d'une autorisation d'occupation temporaire, précaire et révocable du public, conformément à l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

**Le mode de passation est le suivant** : procédure de sélection préalable à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, en application de l'article L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

## **ARTICLE 1**

### ***Objet de la consultation***

La présente consultation concerne une autorisation d'occupation temporaire basée sur une activité commerciale de « petit train » qui se situe sur l'entité de Port Leucate.

Cette activité est située rue du Veyret, à l'emplacement défini selon le plan en annexe, d'une surface de 36 m<sup>2</sup>.

## **ARTICLE 2**

### ***Durée***

La durée envisagée pour la convention est de 3 ans, pour les périodes suivantes :

- 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2022
- 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2023
- 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2024

## **ARTICLE 3**

### ***Redevance***

La convention d'occupation sera consentie moyennant le versement d'une redevance annuelle de **3 150 €** pour la première année. Ce montant sera augmenté de 2% chaque année.

## **ARTICLE 4**

### ***Charges et conditions***

Les conditions d'exploitation sont décrites dans le projet de convention ci-joint.

Il appartient aux candidats d'en prendre connaissance avec attention.

Le projet de contrat joint est indicatif et est amené à évoluer.

---

## ARTICLE 5

### **Procédure**

#### Publicité :

Le présent avis est publié sur le site internet de la Mairie de Leucate.

#### Visite :

Une visite sur place est possible mais non obligatoire.

#### Contenu du dossier de candidature :

Les candidats intéressés devront présenter un dossier complet avec les pièces suivantes :

- Lettre de candidature ;
- Extrait K-bis de la société de moins de 3 mois ou statuts si société en cours de création ;
- Descriptif du projet (concept, prestations proposées et tarifs, période et horaires d'activité, expérience dans le domaine, respect de la réglementation en vigueur) ;
- Attestation d'assurance

#### Sélection :

Les propositions seront examinées au regard des critères suivants (notées sur 100 points) :

- Expérience professionnelle dans le domaine : expérience et/ou diplômes... (40 points)
- Offre proposée : qualité des prestations, tarifs, horaires, cohérence du projet... (30 points)
- Garantie de la conformité de l'animation aux dispositions réglementaires en vigueur : sécurité, entretien... (30 points)

#### Remise des offres :

Les candidats adresseront leur proposition par voie postale par LRAR ou la déposeront en main propre contre signature à l'adresse suivante :

Mairie

Service DGAUE

14 rue du Dr Sidras

11370 LEUCATE

Les documents papier devront être remis en double exemplaire sous enveloppe fermée portant la mention « *Candidature pour occupation du domaine public. Ne pas ouvrir par le service courrier* »

#### Date limite de remise :

**Mardi 24 mai 2022 avant 12h.**

#### Contact :

Pour toute question éventuelle, les candidats peuvent s'adresser à : [courrier@mairie-leucate.fr](mailto:courrier@mairie-leucate.fr)